

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-499/SG/FIN autorisant M. Djama Djilal Djama à acquérir une parcelle de terrain bâti, sis à Djibouti, boulevard de Gaulle, titre foncier n° 495 .

n° 72-499/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
1 avril 1972

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1972

Date du numéro
25 avril 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Djama Djilal Djama est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sis à Djibouti, boulevard de Gaulle, immatriculée au livre foncier du Territoire sous le n° 495 au nom de M. Dicran Mikaelian.